et prompte de l'instrument légal nécessaire en l'occurrence et n'entendaient pas que l'étude simultanée des autres amendements aux articles vienne retarde la réalisation de cet objectif d'importance primordiale. Ont fait exception l'A llemagne, la France et la Belgique qui trouvaient essentiel de présenter en me temps les deux genres d'amendements aux gouverneurs du FMI.

COL

len.

habi

1,78

sor t

doi:f

dis >

très

les 1

des

au 1

sign: de d

de la

en f

reve

pers

cer :

devr

l'ai 1

Sous

prêt

à ₹

finar

pet t

l'és c

En appuyant les droits spéciaux de retrait, plusieurs représentants, not mment les membres du Groupe des Dix, ont relevé les limitations de cette nouvelle formule. Ils ont signalé qu'elle ne réduirait pas le besoin de coopération e tre les gouvernements ni la nécessité de la « fusion » des politiques internes pour assurer le fonctionnement uniforme du système monétaire international. A cet égard, la France et l'Allemagne considéraient que les pays possesseurs de réserves monétaires (Grande-Bretagne et États-Unis) devaient améliorer eur situation, du point de vue de la balance des paiements, avant la création des droits spéciaux de retrait.

L'attitude canadienne

Dans son discours aux participants, lors des assises annuelles, M. Sharp, mini tre canadien des Finances, a appuyé avec vigueur l'instauration du nouveau tlan et en a recommandé l'adoption rapide. Il a surtout insisté sur le fait qu'on reconnaît en général les failles du système réserve-or en face des exigences du monde moderne et de son dynamisme et il a fait ressortir l'avantage qu'il / a à doter les droits spéciaux de retrait de caractéristiques capables de les ren le attrayants. Le Gouvernement canadien eût préféré l'exclusion de l'élément reconstitution, a rappelé M. Sharp, car le plan lui paraît assez souple pour permettre des adaptations éclairées par l'expérience. Se prononçant en fav ur dè l'adoption du nouveau programme du FMI, M. Sharp a déclaré que, sé arément, chaque pays devrait mieux réussir la réalisation et le maintien de l'équilibre interne et externe. L'administration améliorée des disponibil tés internationales ne serait pas en soi une solution aux problèmes découlant les déséquilibres internationaux de paiements. Néanmoins, ce serait la source d'un climat plus favorable à une adaptation appropriée des lignes de cond ite nationales.

Quant à la question de savoir si l'établissement des droits spéciaux de retrait devrait dépendre de l'adoption des autres amendements, aux articles du FMI, M. Sharp a indiqué que, même si les rapports touchant les deux pro positions visaient la même date, l'acceptation de la proposition relative à l'acceptation des au res amendements à l'accord du FMI.

Assises du BIRD

A l'Assemblée de la Banque internationale à Rio, le renflouement des ressources de l'IDA est devenu le sujet le plus important qui l'a emporté sur les aut es. L'IDA est la filiale de la Banque internationale qui accorde des crédits, à les